

La constitution

LIBÉRAUX FÉDÉRAUX:
DITES ASSEZ À M. TRUDEAU
M. TRUDEAU EST-IL ENCORE UTILE
AU PAYS?
VOUS DEVEZ SAVOIR QUE LA MAJORITÉ
DES CANADIENS

1. ne veut pas que l'AANB soit modifié selon ses propositions avant le rapatriement (64 p. 100 contre au sondage Gallup)
2. ne veut pas que son bilinguisme français-anglais soit étendu à tout le pays
3. ne veut pas de ses réductions dans la production de pétrole
4. ne veut pas de sa politique de nationalisation croissante de l'industrie qui mine la concurrence
5. ne veut pas que le Canada continue à chercher noise aux Américains qui sont nos meilleurs clients et nos principaux défenseurs
6. ne veut pas qu'Ottawa se moque des provinces
7. ne veut pas que le gouvernement encourage les Canadiens à vivre au-delà de leurs moyens
8. ne veut pas financer la pleine indexation des pensions des fonctionnaires et des députés
9. ne veut pas laisser aux générations futures une énorme dette nationale.

Après tout, il a été élu non pour sa politique dans les domaines ci-dessus, mais pour donner aux gens de l'essence à bon marché, et il n'a même pas tenu cette promesse.

Si vous n'êtes pas satisfait de la politique du gouvernement fédéral, dites-le à votre député libéral. Armé de nombreuses lettres, même un simple député finira par être entendu par son parti.

VOTRE DÉPUTÉ LIBÉRAL A PLUS DE POUVOIRS QUE VOUS NE LE CROYEZ.

Je ne m'en étais pas rendu compte. L'annonce se poursuit ainsi:

Les libéraux détiennent 145 sièges, tandis que l'opposition dispose au total de 133 voix. Il suffirait donc de douze abstentions dans les rangs libéraux pour déclencher des élections ou amener un changement à la tête du parti.

Mais ce n'est pas le cas ici. Étant donné qu'ils sont acquiescés avec nos voisins, à gauche, il faudrait qu'une vingtaine de députés de l'opposition voient clair et votent contre ce programme idiot. Voilà. Au verso de cette annonce, sous le titre «Quelqu'un ment au sujet du pétrole!», on peut lire ce qui suit:

Le gouvernement fédéral dit que les gouvernements des provinces de l'Ouest reçoivent 43 p. 100 des recettes tirées de l'exploitation du pétrole. Les gouvernements des provinces de l'Ouest, eux, disent ne recevoir que 28 p. 100 de ces recettes.

Qui dit vrai? Le ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique, M. R. H. McClelland, a demandé trois fois au gouvernement fédéral (Voir le *Globe and Mail* du 9 déc. 1980) d'expliquer comment il en arrivait à ce chiffre de 43 p. 100. Il n'a jamais reçu de réponse.

Si le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces de l'Ouest ne peuvent pas s'entendre sur les données de base de notre Programme énergétique national, comment se fait-il que ce programme soit imposé malgré tout par le Parlement?

Est-ce une bonne affaire? Pourquoi payons-nous le pétrole américain au cours mondial, c'est-à-dire plus de \$40 le baril, alors que nous venons aux producteurs canadiens moins de la moitié de cela, soit \$17.75 le baril?

La National Citizens' Coalition prétend que le gouvernement fédéral dévalue intentionnellement les sociétés pétrolières en activité au Canada afin d'en arriver un jour à les acheter à bon marché—et de les faire alors exploiter par des fonctionnaires, comme les Postes.

Les députés se souviennent-ils du très honorable représentant qui avait critiqué le contrôle des prix et des salaires durant sa campagne électorale pour les imposer quelques mois plus tard? C'est lui qui veut réformer notre constitution. Se souviennent-ils du très honorable représentant qui a invoqué la loi sur les mesures de guerre, pour suspendre les droits fondamentaux de tous les Canadiens, pour suspendre l'habeas corpus et pour faire incarcérer plusieurs centaines de Québé-

cois pour une longue période sans chef d'accusation? Se souviennent-ils de l'époque où une poignée de gens sans le sou et armés se terraient quelque part, dans une cave?

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) a la parole.

M. Stewart: Vous souvenez-vous du très honorable représentant qui a autorisé le premier procès secret du Canada à une époque où même les chefs d'accusations n'étaient pas divulgués? J'ai fait un recours à l'article 43 du Règlement pour proposer une motion où il était question de présenter des excuses à mon vieil ami Peter Worthington, le rédacteur en chef du *Sun* de Toronto, qui avait été accusé lui aussi. J'ai donné un coup d'épée dans l'eau.

Rappelez-vous que le très honorable représentant a promis que le pétrole et l'essence coûteraient moins cher, mais voici que le prix de l'essence n'a jamais été aussi élevé de toute l'histoire, encore plus que ne le prévoyait le budget Crosbie. Rappelez-vous que le très honorable représentant a toujours dit qu'il préférerait une république à la monarchie, et le voici en train d'essayer de nous en donner une. Rappelez-vous que le très honorable représentant . . .

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) invoque le Règlement.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 35 du Règlement. A mon avis, ce discours n'est qu'un tissu d'accrocs flagrants à l'article 35 du Règlement. Selon Beauchesne, il est très clair qu'on enfreint la règle quand on prête à des députés des intentions qui ne sont pas honorables. A la page 116, je cite le commentaire 326(2):

On ne peut donner au discours une forme hypothétique ou conditionnelle, si l'intention évidente est d'exprimer quelque imputation directe.

J'estime que cela inclut également la lecture de documents, cités ou non, qui ont pour effet ou pour but de prêter des intentions qui ne sont absolument pas fondées.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: C'est une question qui a déjà été soulevée au cours du débat. La présidence a essayé de tenir compte des remarques qui ont été formulées des deux côtés de la Chambre et à l'occasion a demandé au député concerné de reformuler ses propos de façon réglementaire. Je suis sûr que le député n'a pas l'intention d'enfreindre le règlement de la Chambre et je l'invite donc à tenir compte de cette remarque.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les agissements des libéraux ont imputé davantage de motions, de notions choquantes et sarcastiques . . .

M. l'Orateur adjoint: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement, comme doit le savoir le député de Bow River.

M. Taylor: Ce rappel au Règlement ne vaut pas moins que le leur.